



Préfecture  
Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial  
Bureau de l'environnement et du développement durable

Affaire suivie par : Philippe Comba  
Tel : 04 94 18 81 76  
Courriel : philippe.comba@var.gouv.fr

Toulon, le **11 OCT. 2019**

Le préfet du Var

à

Monsieur le maire de La Seyne-sur-Mer

Objet : Arrêté portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande environnementale d'exploiter, par la société ONYX-Méditerranée, un centre de regroupement/tri/transit de déchets dangereux et non-dangereux à La Seyne-sur-Mer

Pièces jointes : 1 arrêté d'ouverture d'enquête publique  
2 avis (affichettes) à destination du public  
1 dossier papier et 1 dossier dématérialisé (clé USB)

Veillez trouver, ci-joint, une copie de mon arrêté du 10 octobre 2019 portant ouverture d'une enquête publique, qui se déroulera du 12 novembre au 16 décembre 2019 inclus, en mairie de La Seyne-sur-Mer.

Cette enquête publique porte sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter, par la société ONYX-Méditerranée, un centre de regroupement/tri/transit de déchets dangereux et non-dangereux, situé 783, avenue Robert Brun, ZI Camp Laurent, sur le territoire de votre commune.

Il vous appartient d'informer le public en procédant à l'affichage de l'avis ci-annexé dans les conditions prévues à l'article 4 de l'arrêté susvisé. Cet affichage en mairie devra être effectué quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute sa durée. Vous voudrez bien me faire parvenir un certificat attestant l'accomplissement de cette formalité. L'information du public peut être complétée par tout autre procédé à votre convenance (Internet).

M. Pierre MONNET, commissaire divisionnaire honoraire de la police nationale, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour la présente enquête par le tribunal administratif de Toulon.

Il vous remettra le registre d'enquête qui sera ouvert, coté et paraphé par ses soins ainsi que le dossier d'enquête, constitué du dossier de demande d'autorisation du pétitionnaire (Société ONYX-Méditerranée), de l'avis tacite de l'autorité environnementale sur la demande, ainsi que des avis des services de l'État sur le projet. Ce dossier est destiné à être mis à disposition du public, dans votre mairie, pendant toute la durée de l'enquête publique, à compter du jour de son ouverture.

En outre, le code de l'environnement prévoit que ce dossier soit consultable sous forme dématérialisée. A cette fin, je vous remercie de bien vouloir organiser cette consultation :

- à partir d'un poste connecté à Internet au sein de votre mairie (sur [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr) / rubrique enquête publique en bas de la page d'accueil)
- ou en utilisant la clef USB jointe au dossier, dans le cas d'un poste non connecté.

J'attire votre attention sur les dispositions de l'article 10 de mon arrêté, qui prévoit la consultation du conseil municipal sur le projet. Seuls les avis exprimés au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête pourront être pris en compte.

Enfin, je vous précise que j'ai demandé l'insertion, dans les quotidiens « Var Matin » et « La Marseillaise », de l'avis annonçant l'ouverture de cette enquête pour le vendredi 25 octobre 2019 et le mardi 12 novembre 2019, jour d'ouverture de l'enquête publique.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toute précision dont vous auriez besoin.

Pour le Préfet  
et par délégation,  
L'Adjointe au Chef de Bureau



Corinne CHARBONNIER